

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

OBJET : Convention entre l'Association du Centre Socio-Culturel du Roy d'Espagne et le Département des Bouches-du-Rhône

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de renouveler la convention avec l'association du centre socioculturel du Roy d'Espagne pour l'organisation d'actions de loisirs destinées aux enfants des agents départementaux, pendant les périodes de vacances scolaires, pour une durée d'un an , à compter du 2 janvier 2017,
- de fixer les tarifs des journées, des stages, des sorties et des transports conformément aux modalités définies dans le rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante dont le projet est joint en annexe au rapport.

Les dépenses afférentes à ces actions estimées à 90 000 € pour le paiement des prix de journées, des stages et des sorties et à 45 500 € pour les frais transports, seront prélevées sur les crédits demandés au budget primitif 2017, sous réserve du vote de ces crédits, sur les lignes 65.0202.652418 et 011.0202.6247 (programme 10016, opération 2011/1000036).

Les recettes estimées à 12 000 € (participation des parents) seront perçues par l'intermédiaire d'une régie sur la ligne 70.0202.7066.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée